

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGOULEME - 1601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 01/10/2025 - 6742 - 2017 B 00738 - 833 678 360 - A.S.P.



EXPERTISE

Expertise comptable

Audit

Conseil



SARL A.S.P.

21 Route de Chalais Le Peuras

16360 REIGNAC

États Comptables et Fiscaux

31/12/2024

*copie certifiée conforme
à l'original.*



R Expertise

contact@expertise.fr

http://expertise.fr

6, Rue Jean Marot - 16000 ANGOULÊME - Tél. 05 45 65 24 54 - Fax : 05 45 65 24 57

Attestation de présentation des comptes

Dans le cadre de la mission de **Présentation des Comptes Annuels** de l'entreprise

SARL A.S.P.

21 Route de Chalais Le Peuras

16360 REIGNAC

pour l'exercice du **01/01/2024** au **31/12/2024**

et conformément aux termes de ma lettre de mission, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de mes travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des Comptes Annuels.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	35 689	euros
Chiffre d'affaires :	56 944	euros
Résultat net comptable :	627	euros

Fait à ANGOULEME

Le 04/04/2025

R Expertise

Expertise comptable, audit, conseil



Geoffroy Rosembly

Expert comptable



Bilan Actif

31/12/2024				31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
Capital souscrit non appelé (1)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)	25 000		25 000
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, mat. et outillage indus.			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations	337		337
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
TOTAL (II)		25 337		25 337
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	898		898
	Autres créances	861		861
	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	8 594		8 594
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance			
	TOTAL (III)	10 353		10 353
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I à VI)		35 689		35 689

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 600	3 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	600	600
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	29 290	27 183
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	627	2 107
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		34 117	33 490
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		732
	Dettes fiscales et sociales	1 572	1 933
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		1 572	2 665
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		35 689	36 155
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		627,28	2 106,53
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 572	2 665
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2024		31/12/2023
		France	Exportation	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	141		141
	Production vendue (Biens)			99
	Production vendue (Services et Travaux)	56 803		56 803
	Montant net du chiffre d'affaires	56 944		56 944
				62 634
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
	Autres produits			3
Total des produits d'exploitation (1)				56 947
CHARGES D'EXPLOITATION				62 735
	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes			55 833
	Impôts, taxes et versements assimilés			434
	Salaires et traitements			
	Charges sociales du personnel			
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations			
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges			1
	Total des charges d'exploitation (2)			56 268
RESULTAT D'EXPLOITATION				678
				2 189

Compte de Résultat

2/2

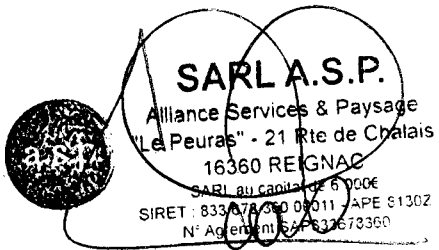
		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		678	2 189
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		678	2 189
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		51	82
TOTAL DES PRODUITS		56 947	62 735
TOTAL DES CHARGES		56 319	60 628
RESULTAT DE L'EXERCICE		627	2 107
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

SARL A.S.P.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 600 €
Siège social : 21 Route de Chalais – Lieu-dit ‘Le Peuras’ – 16 360 REIGNAC
SIRET 833 678 360 00011 RCS ANGOULEME (2017 B 00738)

LISTE DES ASSOCIES
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 JUIN 2025

Identité ou désignation des associés	Nombre de titres en pleine propriété	Nombre de titres en usufruit	Nombre de titres en nue-propriété
VAAST Benjamin Domaine de la Forêt – Impasse des Buis Lieu-dit ‘La Forêt’ 16 440 ROULLET SAINT ESTEPHE	40	0	0
SARL ALLIANCE Domaine de la Forêt – Impasse des Buis Lieu-dit ‘La Forêt’ 16 440 ROULLET SAINT ESTEPHE	20	0	0
TOTAUX	60	0	0



SARL A.S.P.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 600 €

Siège social : 21 Route de Chalais – Lieu-dit 'Le Peuras' – 16 360 REIGNAC

SIRET 833 678 360 00011 RCS ANGOULEME (2017 B 00738)

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23 JUIN 2025

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, lesquels font apparaître un bénéfice de 627 €.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0 € ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élevant à 0 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 627 € de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 627 €

Affectation :

- Dotation aux autres réserves, soit 627 €

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

113

TROISIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code du Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les éléments qui y sont mentionnés.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auxquels les associés intéressés n'ont pas participé, étant précisé que leurs parts sociales sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION – RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée au gérant au cours de l'exercice pour un montant de 0 €.

CINQUIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



SARL A.S.P.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 600 €

Siège social : 21 Route de Chalais – Lieu-dit 'Le Peuras' – 16 360 REIGNAC

SIRET 833 678 360 00011 RCS ANGOULEME (2017 B 00738)

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23 JUIN 2025

Le 23 Juin 2025 à 16 h 00, les associés se sont réunis au 21 Route de Chalais – Lieu-dit 'Le Peuras' – 16 360 REIGNAC, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance par lettre adressée le 2 Juin 2025.

Total des parts des associés présents et représentés : 60 parts sur les 60 parts composant le capital social de la société.

Sont présents :

- VAAST Benjamin, détenteur de 40 parts, ci quarante parts,
- SARL ALLIANCE, détentrice de 20 parts, ci vingt parts

Mr VAAST Benjamin, préside la séance en qualité de Gérant associé,

La SARL ALLIANCE, représentée par son Gérant VAAST Benjamin, assiste à l'assemblée.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence de quoi, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte de projet de résolutions

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223 – 18 et R 223-19 du Code de Commerce ont été adressé aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social de la société pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît validité de la convocation.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société,

UB

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce,
- Ratification de la rémunération de la gérance,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités,
- Questions diverses.

Puis le président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, lesquels font apparaître un bénéfice de 627 €.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0 € ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élevant à 0 €.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité : 60 voix sur 60 voix

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 627 € de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 627 €

Affectation :

- Dotation aux autres réserves, soit 627 €

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité : 60 voix sur 60 voix

LB

TROISIEME RESOLUTION – APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code du Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les éléments qui y sont mentionnés.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auxquels les associés intéressés n'ont pas participé, étant précisé que leurs parts sociales sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION – RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée au gérant au cours de l'exercice pour un montant de 0 € chacun.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité : 60 voix sur 60 voix

CINQUIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité : 60 voix sur 60 voix

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h30.

De tout ce que dessus il a été dressé en date du 23 Juin 2025, le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par VAAST Benjamin, Gérant.

